PR- 294 B
25 novembre 2003

Rapport de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2004.

B. Rapporteur de minorité: M. Alexis Barbey.

Préambule

Inspiré à la fois par la vision politique de la majorité du Conseil administratif et par une ignorance volontaire des principes de prudence qui devraient guider son élaboration, le budget 2004 de la Ville de Genève voté par la Commission des finances le 29 octobre 2003 ne peut pas être accepté par le Groupe libéral.

Situation générale

Sur le plan économique, l'année 2003 a été difficile pour de nombreux secteurs, dans la continuité de ce qu'avait été 2002. Les indicateurs avancés laissent penser que la situation ne devrait pas connaître de brusque amélioration. (Indicateur avancé de l'économie genevoise LEA-Pictet août 2003/août 2002 = -1,7%).

Sur le front de l'emploi, la situation n'est pas meilleure. En un an, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté dans notre canton de 3'834 personnes pour atteindre le chiffre de 20'142 au mois d'octobre. En comparaison nationale, le taux de chômage cantonal genevois qui s'affiche à 6,7% est plus élevé de près de 3% que la moyenne suisse !

Dans ces conditions, on peut s'attendre à ce que les recettes de la Ville n'augmentent pas en raison du marasme alors que les dépenses, elles, continuent de croître naturellement en raison de la situation de l'emploi. En conséquence, la raison devrait inciter à prévoir des revenus en baisse et à limiter les dépenses volontaires. Rien de tel ne ressort du budget 2004.

Au contraire, ce budget qui devrait faire apparaître de solides provisions pour mauvaises surprises ne montre qu'un excédent symbolique des comptes d'exploitation: moins de 600'000 francs sur presque un milliard de budget. Pour illustrer la fragilité de cette situation, il suffirait d'une diminution de 1,5 pour mille du total des impôts ou de 0,5 pour cent de la taxe professionnelle pour que ce budget excédentaire se transforme en exercice déficitaire dans les comptes!

Ressources

L'impôt sur les personnes morales dépend de la capacité des entreprises de notre Ville à générer des bénéfices. Il est donc très sensible à l'activité économique locale. Deux autres postes de revenus reflètent directement la santé des entreprises : la taxe professionnelle et la péréquation cantonale pour les personnes morales. Combinés, ces trois éléments hautement conjoncturels dont on se serait attendu qu'ils baissent sensiblement, augmentent d'un budget à l'autre de 10 millions pour atteindre 222 millions. La part des entreprises au revenu de la Ville est ainsi en augmentation dans une année où tout laisse à penser qu'elles seront moins en mesure d'y contribuer.

La fragilité des revenus ressort d'autant plus cruellement que l'on a vu le poste de la taxe professionnelle augmenter de plus de 16% (soit 15 millions de francs) d'un trait de plume entre le 2 et le 9 septembre à l'annonce de prévisions moins favorables de rentrées de la part du Canton. La taille des montants et le caractère instantané du procédé laissent songeur.

Dépenses

Malgré les efforts de la Commission des finances qui a réduit les dépenses de plus de 0,4 million, celles-ci continuent de croître à un rythme qui n'est pas en rapport avec les fondements de l'économie et qui ne pourront donc plus être financées à un terme proche.

Il n'est pas possible de montrer du doigt un responsable car tous les départements profitent de cette dérive et donc, y participent. Au total, on déplore une augmentation de presque Frs 30 millions de charges courantes par rapport au budget 2003 et 55 millions par rapport aux comptes 2002.

Les charges du personnel augmentent encore de plus de 80 postes. Là aussi, tous les départements sont à la fête. Si l'on ajoute la forte croissance des effectifs de l'année dernière dûe à l'enrôlement d'une armée de nouveaux Agents municipaux, les fonctionnaires de la Ville de Genève ont vu leurs rangs se renforcer de 220 têtes en deux ans : près de 10% de croissance. Le Groupe libéral est en droit de s'inquiéter pour l'alourdissement durable des charges que cela représente et se demande quelle marge de manœuvre la Ville aura si elle doit pourvoir des postes importants.

Un autre point d'inquiétude vient des biens, services et marchandises (postes 31) qui augmentent aussi de plus de 6 millions de francs. C'est entre autres la conséquence directe de l'augmentation des effectifs et elle ne peut pas être contrôlée sans maîtriser les engagements.

Seule lumière au tableau : les intérêts passifs dont le montant est maîtrisé en grande partie grâce à la faiblesse des taux d'intérêts. Cela tend à montrer que l'épargne et la prudence portent rapidement des fruits durables, tout comme les dépenses excessives se payent tout de suite et handicapent longtemps les finances.

Enfin viennent les subventions, le seul poste sur lequel ce Conseil peut vraiment agir, avec les engagements de personnel. Là aussi, on constate une hausse de 10 millions de francs par rapport au budget 2003. Ce qui est plus grave encore, c'est qu'aucune intention n'a été manifestée de revoir les subventions dans une perspective globale, par exemple en envisageant un partage plus lisible des responsabilités entre la Ville, les autres communes du canton et l'Etat.

Évolution de la dette

L'année dernière avait permis de rembourser quelques 100 millions de dettes. Cet élément était très positif, bien que cela résultait plus d'un excédent de trésorerie que d'une gestion avisée de l'activité de la Ville. Cette année, l'embellie prend fin et à nouveau la Ville va devoir emprunter pour investir, son autofinancement s'avérant insuffisant. Il s'agit d'un montant de quelques 40 millions. Cette situation n'est pas saine et le groupe libéral regrette cette rechute. Il rappelle les objectifs qu'il avait formulés dans des motions hélas refusées par ce Conseil: le taux d'autofinancement devrait toujours être au minimum de 100% et la dette totale ne devrait

jamais excéder 1,5 fois le budget annuel de la Ville. En 2004 l'autofinancement sera inférieur à 100% et le ratio dette/budget total s'élèvera à plus de 1,7 fois. Cette imprévoyance ne manquera pas d'avoir des conséquences dramatiques en cas de hausse des taux d'intérêt. L'accroissement sensible des charges qui en résulterait rendrait impossible de procéder à des engagements nécessaires ou de maintenir certaines subventions.

Points particuliers

Ces considérations générales peuvent être appuyées par trois exemples précis - frappants dans leur ampleur – des errements de l'application de la politique budgétaire : les subventions à la petite enfance, le"gestionnaire de macarons" et l'acquisition d'immeubles administratifs.

Cependant, il convient tout d'abord de relever la manière dont a été examiné ce budget, manière qui a fait fi des procédures prévues par le Conseil municipal. En effet aucun examen sérieux des objectifs politiques du Conseil administratif n'a été possible en raison de la rédaction tardive et très lacunaire de la plupart de ceux-ci. Enfin, si l'audition de tous les Magistrats et de leurs Directeurs a bien eu lieu (il convient de remercier d'ailleurs les nombreux Chefs de service qui se sont rendus disponibles) l'examen final du budget par la Commission des finances de même que l'examen de leur partie par plusieurs Commissions spécialisées a été terriblement rapide. L'excuse du calendrier électoral n'est valide que pour un département et il conviendra de donner cette année le temps aux Commissions de faire leur travail de manière approfondie.

Le projet de budget 2004 comprenait à l'origine un poste de subvention à la petite enfance d'un monant de 4 millions de francs que l'Etat de Genève devrait verser à la Ville. Suite aux protestations de la Commission des finances, ce poste a été réduit à 2,5 millions de francs. Pourtant, aucune ligne budgétaire correspondante n'avait été prévue à l'Etat au moment de la discussion du budget devant la Commission des finances. Par bonheur, le Grand Conseil a voté le principe de cette subvention juste avant le dépôt de ce rapport, même si son montant était encore inconnu à la fin novembre. A nouveau, l'ensemble du processus lié à ces subventions montre la légèreté avec laquelle ces recettes sont estimées et contrevient au principe de prudence qui devrait présider à l'élaboration du budget d'une collectivité publique.

L'aspect déraisonnable de ce projet nous est aussi illustré de manière éclatante par la volonté d'engager un "gestionnaire de macarons". En effet, la Ville a décidé de faire payer les parkings à nombre de ses fonctionnaires qui bénéficiaient de places gratuites et ceci afin de les inciter à utiliser les transports publics ou leurs vélos. L'initiative est louable en soi, mais à la place de prévoir une solution souple et économe, la Ville prévoit rien moins que d'employer une personne spécifiquement pour gérer les macarons que devront dorénavant payer les fonctionnaires. A peine un an après avoir obtenu 60 postes d'Agents de ville supplémentaires, on aurait pu espérer un peu plus d'imagination de notre Conseil administratif! Si l'opération se révèle bienfaisante pour la santé des fonctionnaires, elle ne le sera pas du tout pour les finances municipales.

Enfin le Conseil municipal vient de voter un budget de près de 30 millions pour l'acquisition d'un grand immeuble administratif à la rue du Stand. L'un des arguments majeurs pour cet achat était qu'il allait permettre une importante économie de loyers grâce aux déménagements successifs qu'il entraînerait. L'opposition sera attentive à ce que ces engagements soient respectés. Les demandes subséquentes de locaux qui sont parvenues à la Commission des finances laissent craindre que cela ne sera pas le cas.

Conclusion

Revenus mal maîtrisés, dépenses en constante augmentation et engagements à tout va : ce projet de budget 2004 est l'illustration d'une déconnection complète ou d'un mépris souverain de la réalité économique de la Ville, du Canton et du Monde. Guidé par son seul projet politique, ignorant les avertissements lucides de la Droite, le Conseil administratif a concocté un budget qui peut être qualifié de celui de l'illusion, voire de l'aveuglement. Le Groupe libéral ne peut en aucun cas y souscrire.

A la faveur de ces arguments, le Groupe libéral vous invite à refuser le projet de budget 2004 de la Ville de Genève qui vous est présenté.